



# VIDE-GRENIER à SAINT-ARNOULT

## le samedi 31 mai 2025 de 7h à 18h

*Réservé aux particuliers et aux brocanteurs. Inscription obligatoire.*

### Formulaire d'inscription Vide-Grenier

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Titulaire et n° de la pièce d'identité :

Délivrée le :

Type de véhicule (VP, utilitaire, remorque) :

**Le prix du mètre linéaire (m.l) reste fixé à 5 €.**

**Le minimum est de 4 m.l (20 €) , puis 6 m.l, 8 m.l, etc. (par tranches de 2 m.l)**

Pour l'emplacement d'une longueur de : \_\_\_\_\_ m.l (mètre linéaire)  
*(la longueur réservée doit être supérieure ou égale à la longueur du véhicule et de la remorque, celui-ci étant stationné derrière votre stand).*

Ci-joint un règlement de : \_\_\_\_\_ €, par chèque au nom du  
**Rotary Club de Deauville – VG 25** ou par virement sur le site BilletWeb :  
<https://www.billetweb.fr/vide-grenier-du-rotary1>

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessous, et m'engage à m'y conformer.  
Je joins à mon **inscription**, la **photocopie recto-verso de ma carte d'identité** ainsi que le **paiement** de ma réservation, suivant le nombre de mètres linéaires souhaités. Voir adresse postale page suivante.

Bon pour accord,

FAIT à :

le :

Signature :

## **Règlement du Vide Grenier:**

**Article 1 :** le Rotary Club de Deauville est l'organisateur du vide-grenier à Saint-Arnoult le samedi 31 mai 2025, de 7h à 18h. L'accueil des exposants débute à 6h. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Le dossier d'inscription devra nous parvenir impérativement **avant le mardi 27 mai 2025** et l'exposant doit être en possession du justificatif 2025 pour accéder au site.

**Article 2 :** à l'arrivée, les exposants devront être en possession du justificatif 2025 de l'inscription. L'entrée est unique : au feu tricolore de l'avenue Michel D'Ornano (près de la zone de jeux des enfants). Vous serez ensuite dirigé par un placeur vers la zone A (côté mairie de Saint Arnoult) ou vers la zone B (côté Deauville).

**Article 3 :** les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée. Les exposants désirant être côte à côte doivent arriver ensemble au même moment.

**Article 4 :** il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

**Article 5 :** les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'exposition et la vente de produits alimentaires est interdite, seul est autorisé le commerce d'objets de vide-greniers et de brocante.

**Article 6 :** en cas d'annulation quels que soient les motifs, les sommes versées ne seront pas remboursées et entièrement reversées aux œuvres du Rotary.

**Article 7 :** les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur l'emplacement à la fin de la journée. L'exposant s'engage à ramener les invendus ou à les mettre dans les conteneurs prévus à cet usage.

**Article 8 :** la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Document à conserver.

**Adresse postale : Rotary Club de Deauville / Vide Grenier 2025**

**Hôtel Le Normandy - Barrière**

**38 Rue Jean Mermoz**

**14800 DEAUVILLE**